

## **MESURES FISCALES DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2021**

Au Burkina Faso, la loi n° 027/AN du 11 mai 2021 portant loi de finances rectificative 2021 a été promulguée par décret n° 2021-0443/PRES du 21 mai 2021 et publiée au Journal officiel spécial n° 17 du 07 juin 2021.

Cette loi de finances rectificative 2021 (LFR 2021) comporte deux mesures fiscales que nous présentons dans notre lettre d'informations.

1) **Première mesure : institution d'une attestation de localisation du lieu d'exercice du contribuable pour compter du 1er juin 2021 (art. 557-1 du code général des impôts modifié; art. 4 LFR 2021)**

Cette mesure prévoit que pour la souscription de la déclaration d'existence, il est joint au dossier une attestation de localisation du lieu d'exercice de l'activité délivrée par l'administration fiscale. La mesure entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2021.

L'attestation de localisation est délivrée pour les formalités d'immatriculation de l'entreprise. Elle vise à permettre aux agents des impôts de situer les sujets fiscaux par rapport à un emplacement géographique assez précis lors de la création de l'entreprise. Il faut préciser qu'une fiche de visite visée par le service des impôts était déjà exigée pour l'immatriculation des entreprises ; mais cette fiche n'était pas prévue dans le code général des impôts.

2) **Deuxième mesure : institution de la facture normalisée certifiée électroniquement pour compter du 1er septembre 2021 (art. 564 du code général des impôts modifié; art. 5 LFR 2021).**

Cette mesure prévoit que les factures normalisées sont émises par des systèmes électroniques certifiés de facturation. Les modalités de mise en œuvre des systèmes électroniques certifiés de facturation seront définies par voie réglementaire. La mesure entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La facture normalisée certifiée électroniquement vise à permettre un meilleur suivi des transactions, de disposer de données plus fiables sur chaque transaction et une conformité accrue à la législation commerciale et fiscale. Elle s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la fraude.

\*\*\*

**CONTACT :**

Maître Bertin KIENOU  
+ 226 70 10 78 23  
[maître@bertinkienou-avocats.com](mailto:maître@bertinkienou-avocats.com)

**CABINET D'AVOCATS BERTIN KIENOU**

11 BP 97 Ouagadougou CMS 11  
Tél. : + 226 25 36 95 25 [www.bertinkienou-avocats.com](http://www.bertinkienou-avocats.com) Burkina Faso